

TROIS GRANDS ACR C/O ADK SYNDIC
Rue des Fories 2
4020 LIEGE

Nos références: CBC-R22/143.30.

Date du rapport : 18-05-22

RAPPORT DE SUIVI D'INVENTAIRE AMIANTE

Adresse : TROIS GRANDS A.C.R. : Rue des Trois Grands 11 - 4030 LIEGE

Limite de l'inspection : Parties communes et locaux techniques

Inspection réalisée le 29-04-22



Inspection par A. De Beck

Rédaction par J. Cocquyt

Approbation par A. De Beck – CBConseil srl :



CBConseil SRL en Wallonie – Siège social : Rue de la Résistance 89 – 7131 BINCHE – T : 064 22 31 63

CBConseil SRL en Wallonie – Allée des Platanes 16 – 4053 Embourg (CHAUDFONTAINE) – T : 04 290 50 59

CBConseil SRL à Bruxelles Square de Meeûs 38-40 – 1000 BRUXELLES – T : 02 401 87 39

Bureau d'étude – laboratoire et salle de formation : rue du château n° 28 – 6150 ANDERLUES - T : 071 49 55 81

N° entreprise BE0671.575.243 – N° compte BE65 0018 0622 7296 @ : info@cbconseil.be - Site internet : cbconseil.be

SOMMAIRE :

1. Informations générales.
2. Méthodologie.
3. Liste des locaux ou endroits non inspectés.
4. Conclusion – Récapitulatif des matériaux inspectés / contenant de l'amiante.

Annexes :

Photos.

Fiches d'évaluation des matériaux contenant de l'amiante.

Rapport d'analyse du laboratoire agréé.

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES :

Ce suivi d'inventaire est réalisé conformément à notre offre de prix 2110031.

L'inspection concerne les matériaux qui sont visibles et accessibles dans des conditions normales d'utilisation, comme le prévoit le code du bien-être au travail.

La visite se base sur le rapport 2014-08-12/LH/TROISGRANDS de la société Expert Home.

Visite réalisée en compagnie de : /

Contexte de l'inventaire :

Locaux occupés durant l'inspection.

2 METHODOLOGIE :

Sur site :

L'inspection est réalisée conformément au Code du bien être au travail.

Une inspection minutieuse des sols, murs, plafonds, faux-plafond, trémies techniques, façades, isolants divers, gaines, roofing, joints, cordelettes, flocages, poutres, mobilier, afin de vérifier la présence d'amiante.

Tous les locaux accessibles sont inspectés.

Les matériaux connus comme contenant de l'amiante (surtout s'ils sont en bon état), ne sont pas échantillonnés conformément au Code du Bien-être au Travail, sauf demande spécifique.

Les matériaux connus comme ne contenant pas d'amiante ne sont pas analysés, sauf demande spécifique. Cependant, certains matériaux fibreux non amiantisés qui pourraient être pris pour de l'amiante sont répertoriés dans le rapport afin de montrer qu'ils ont bien été inspectés.

Lors de l'inspection, s'il y a le moindre doute sur la composition d'un matériau, un échantillonnage est réalisé.

Voici comment nous procédons :

- Nous prélevons un échantillon de matière d'un matériau suspect de maximum 1 à 2 cm³.
- Nous prélevons au moyen d'un outillage léger (pinces à épiler, cutter, tournevis,...) afin de ne pas créer une pollution à l'amiante.
- Pour les matériaux extrêmement friables et dégradés, l'endroit de prélèvement peut être préalablement humidifié pour limiter le risque de poussières.
- Pour sa protection lors du prélèvement, l'opérateur est muni d'EPI spécifiques (masque de type P3, ...).
- Pour ne pas occasionner de contamination croisée, l'opérateur nettoie son matériel entre chaque prélèvement à l'aide de lingettes spéciales ou d'eau

Parfois, il arrive qu'un échantillonnage d'un matériau suspect ne soit pas possible (pour des raisons de sécurité, pour ne pas créer une infiltration d'eau, ... par exemple). Ceci est renseigné dans le rapport avec pour recommandation « un échantillonnage dès que cela sera possible ». En cas de doute, par mesure de précaution, toujours considérer ces matériaux comme contenant de l'amiante.

Les matériaux amiantisés, échantillonnés ou non, sont photographiés et repérés sur plans si celui-ci est fourni avant l'inspection.

Au laboratoire :

Les analyses sont réalisées dans notre laboratoire agréé pour la détermination d'amiante dans les matériaux. La détection d'amiante se fait en deux étapes :

- Observation du matériau au binoculaire afin de déceler d'éventuelles fibres suspectes.
- Si lors de l'observation des fibres suspectes ont été détectées, elles sont isolées et observées au moyen d'un microscope à lumière polarisée, après avoir été préalablement préparées sur une lame microscopie avec un liquide de Cargile d'indice de réfraction spécifique à la nature de la fibre.

Le rapport :

Le rapport est établi local par local.

Les matériaux amiantés sont repris dans un tableau récapitulatif afin d'avoir une vue d'ensemble, avec des conseils spécifiques pour chaque cas rencontré.

Sur les photos :

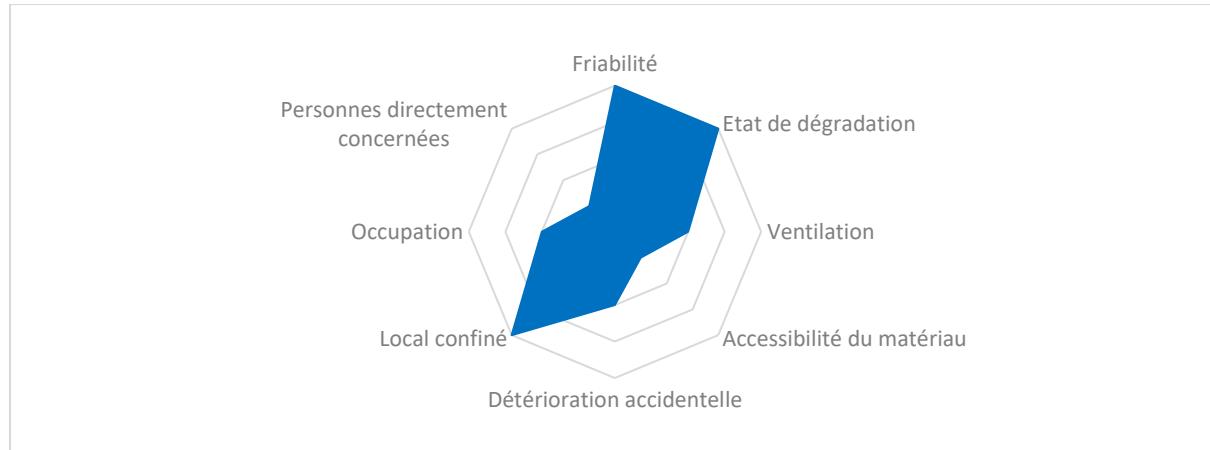
- Les matériaux amiantés sont entourés ou indiqués avec des flèches rouges.
- Les matériaux ne contenant pas d'amiante sont entourés ou indiqués avec des flèches vertes.
- Les matériaux suspects, sont entourés ou indiqués avec des flèches oranges.

Spécifiquement à chaque cas de figure, une fiche est réalisée en fonction du type de matériau rencontré, sa friabilité, la ventilation, l'accessibilité, l'état, le degré d'utilisation présumée du local dans lequel se trouve le matériau. Un même matériau dans un état différent et dans deux locaux à fréquentation différents auront donc deux fiches complètement différentes.

Descriptif du graphique présent sur les fiches d'évaluation des matériaux :

Le graphique repris sur les fiches en annexe permet d'avoir une vue d'ensemble d'un matériau suivant les différents critères décrit ci-dessous.

Les différents critères sont classés sur une échelle de 1 à 4.



- **La friabilité :**
1 = matériau en amiante lié.
4 = matériau en amiante friable.
- **L'état de dégradation :**
1 = matériau en parfait état.
2 = matériau en bon état général.
3 = matériau légèrement dégradé.
4 = matériau dégradé ou très dégradé.
- **La ventilation :**
1 = endroit sans ventilation.
2 = endroit légèrement ventilé.
3 = endroit moyennement ventilé.
4 = endroit fortement ventilé.
- **L'accessibilité du matériau :**
1 = matériau très facile d'accès ou usage courant.
2 = un matériau facile d'accès.
3 = matériau difficile d'accès.
4 = matériau inaccessible.
- **La détérioration accidentelle :**
1 = matériau avec un très faible risque.
2 = matériau avec un faible risque.
3 = matériau avec un risque important.
4 = matériau avec un risque très important.
- **Local confiné :**
1 = endroit non confiné.
2 = endroit confiné.
- **L'occupation du local :**
1 = endroit très peu fréquenté
2 = endroit peu fréquenté
3 = endroit fréquenté couramment
4 = endroit à haute fréquentation.
- **Les personnes directement concernées :**
1 = si peu de personnes sont concernées (environ inférieur à 3 personnes).
2 = correspond à environ 3 à 10 personnes concernées.
3 = nombre important de personnes (environ 10- à 50 personnes).
4 = nombre très important de personnes sont concernées (environ > à 50 personnes).

3 LISTE DES LOCAUX OU ENDROITS NON INSPECTÉS :

Tous les locaux, renseignant des applications amiante relevées lors de la précédente inspection, ont été visités.

Les locaux ci-dessous n'ont pas été visités.

Prévoir à un accès à ces locaux au plus tôt lors du contrôle annuel.

Niveau	Local / endroit	Raison
/	Parties privatives (appartement et caves)	Hors inventaire

4 CONCLUSION – RÉCAPITULATIF DES MATERIAUX INSPECTÉS / CONTENANT DE L'AMIANTE.:

Niveau	Local / Endroit	Matériaux	Référence échantillon	Photo	Fiche	Métré estimatif	Présence amiante	Friable	Conseil
/	Pignon gauche	Ardoises de bardage en fibrociment	/	1	1	+/- 50 m ²	Connu comme contenant de l'amiante (*)	Non	Contrôle annuel
/	Auvent entrée	Pilastre replaftonnée Nouvelle application détectée	/	2	/	/	Suspect amiante	/	(**)
/	Façade arrière	Ondulés en fibrociment en garde corps	/	3-4	2	10 pièces de +/- 1,5 m ²	Connu comme contenant de l'amiante (*)	Non	Contrôle annuel
/	Bâtiment arrière	Seuils extérieurs de fenêtre en fibrociment	/	5-6	3	3 pièces	Connu comme contenant de l'amiante (*)	Non	Contrôle annuel
-1	Cage d'escaliers	Plafonnage mur Application suspecte non précédemment analysée	001	7	/	/	NON	/	/
+5	Machinerie ascenseur	Patins de freins	/	8-9	/	/	NON	/	/
0	Local vélo	Mastic du vitrage des châssis en bois Application suspecte non précédemment analysée	002	10-11	/	/	NON	/	/

(*) : Connue comme contenant de l'amiante : pas d'échantillonnage réalisé pour ne pas détériorer le matériau intact, soit pour ne pas exposer de tierces personnes à une pollution inutile à l'amiante alors que la présence d'amiante, sur base de notre expérience, ne laisse pas de doute.

(***) : Suspect amiante : pas de possibilité d'échantillonnage sans dégrader. Réaliser un échantillonnage dès que cela sera possible, avant des travaux par exemple.

Important :

- Le code du bien-être au travail oblige tout employeur à réaliser un suivi annuel de l'inventaire amiante. Celui-ci peut être réalisé par l'employeur ou par une société spécialisée.
- Les conseils dans le tableau de conclusion, sont les recommandations minimales, que nous estimons sur base de notre expérience. L'employeur peut bien entendu toujours aller au-delà et enlever un matériau amiante, selon la loi en vigueur.
- En cas de travaux, ce présent inventaire, uniquement visuel, n'est pas suffisant : un inventaire amiante de type destructif doit être réalisé.
- Dans un bâtiment, la présence d'amiante n'est pas toujours détectable lors d'un inventaire amiante visuel. Ceci pour diverses raisons (matériel ou matériau en parfait état ou bien en fonctionnement ou alors non accessible sans dégradation). C'est pourquoi un inventaire destructif avant tout travaux dans des endroits qui n'auraient pu être inspectés est obligatoire. Cet inventaire destructif peut être limité à la zone des futurs travaux.

Les endroits les plus courants où de l'amiante peut être caché sont :

- Clapets et portes coupe-feu
 - Coffres-forts
 - Coffrets électriques et cabines haute-tension
 - Chaudières ou autres appareils de chauffage d'avant 1998
 - Joints de brides ou de conduites en fonte
 - Cages, portes palières et patins de frein d'ascenseur
 - Certaines coupoles
 - Vides ventilés
 - Les conduites enterrées
 - Certains roofing ou joints d'étanchéité
 - Cordelette amiante dans les fourreaux de conduites de chauffage
 - Tout matériau n'étant pas accessible dans des conditions normales d'utilisation ou non accessible sans dégradation (dessus des faux-plafond, sous les revêtements de sol, derrière des plaques non amiantees, à l'intérieur des cloisons ou chambranles, ...)
-
- Le plafonnage a été prélevé de manière aléatoire, en des endroits qui présentaient des dégradations avant notre inspection, de manière à ne pas créer de dégradations supplémentaires. En cas de travaux, un inventaire destructif avec éventuellement prélèvements supplémentaires de plafonnage est obligatoire.

EN CAS D'ENLÈVEMENT D'AMIANTE :

- Un matériau en amiante lié (ou non friable) démontable sans être cassé, peut être enlevé par la technique du traitement simple. Cette technique doit être réalisée soit par du personnel ayant reçu une formation de 8h sur les risques liés à l'amiante, soit par un enleveur d'amiante agréé. Si un matériau non friable doit être cassé pour son enlèvement, il faut faire appel un enleveur d'amiante agréé.
- Un matériau en amiante friable ou un matériau en amiante lié qui ne peut être démonté sans être cassé doit être enlevé par un enleveur d'amiante agréé.
- Lors d'un désamiantage, le désamianteur doit s'assurer que les endroits, qui auraient pu être contaminés par la présence d'un matériau amiante, soient décontaminés.

	Niveau	Local / Endroit	Matériaux	Amiante
Photo 1	/	Pignon gauche	Ardoises de bardage en fibrociment <i>Nouvelle application détectée</i>	Connu comme contenant de l'amiante



	Niveau	Local / Endroit	Matériaux	Amiante
Photo 2	/	Auvent entrée	Pilastre replaftonnée <i>Nouvelle application détectée</i>	Suspect



	Niveau	Local / Endroit	Matériaux	Amiante
Photo 3	/	Façade arrière	Ondulés en fibrociment en garde corps <i>Nouvelle application détectée</i>	Connu comme contenant de l'amiante



	Niveau	Local / Endroit	Matériaux	Amiante
Photo 4	/	Façade arrière	Ondulés en fibrociment en garde corps <i>Nouvelle application détectée</i>	Connu comme contenant de l'amiante



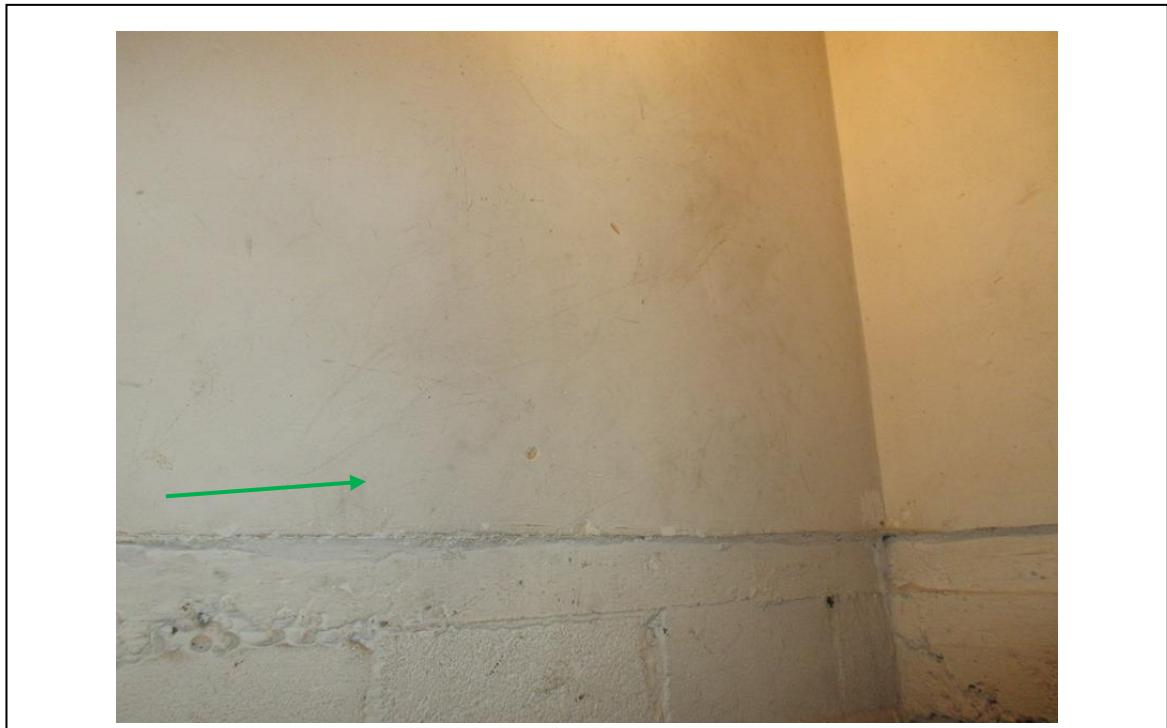
	Niveau	Local / Endroit	Matériaux	Amiante
Photo 5	/	Bâtiment arrière	Seuils extérieurs de fenêtre en fibrociment <i>Nouvelle application détectée</i>	Connu comme contenant de l'amiante



	Niveau	Local / Endroit	Matériaux	Amiante
Photo 6	/	Bâtiment arrière	Seuils extérieurs de fenêtre en fibrociment <i>Nouvelle application détectée</i>	Connu comme contenant de l'amiante



	Niveau	Local / Endroit	Matériaux	Amiante
Photo 7	-1	Cage d'escaliers	Plafonnage mur Nouvelle application détectée	NON



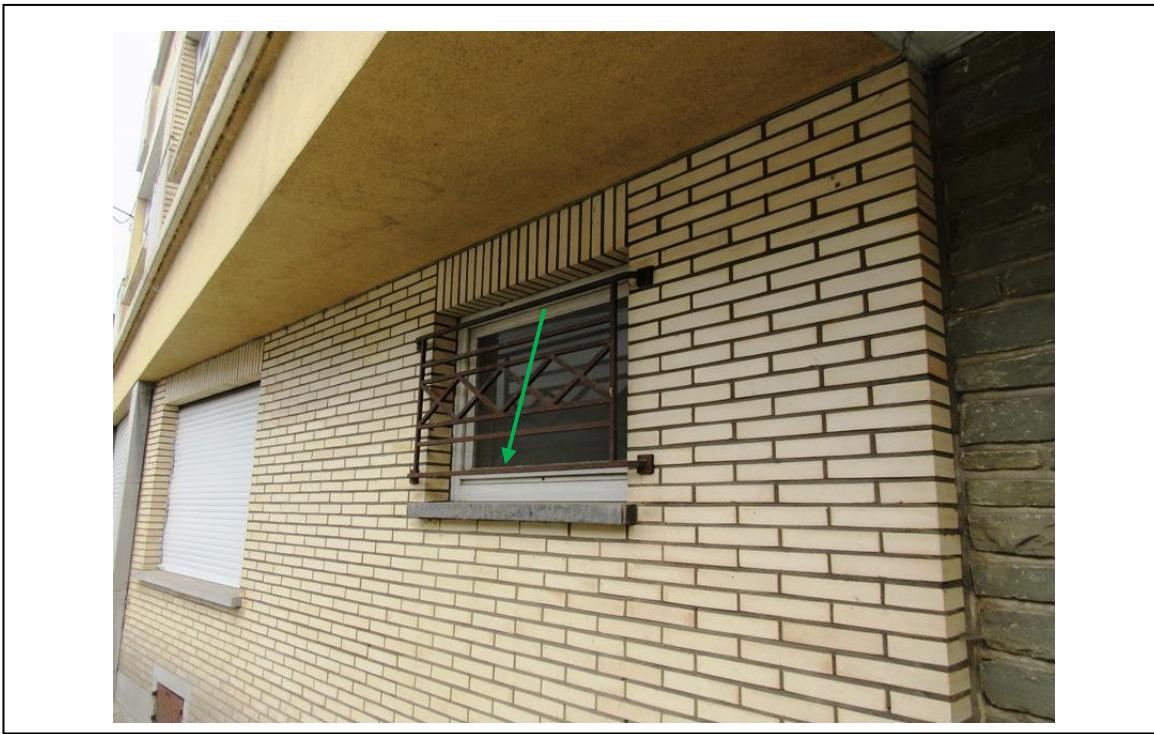
	Niveau	Local / Endroit	Matériaux	Amiante
Photo 8	+5	Machinerie ascenseur	Patins de freins Nouvelle application détectée	NON



	Niveau	Local / Endroit	Matériaux	Amiante
Photo 9	+5	Machinerie ascenseur	Patins de freins Nouvelle application détectée	NON



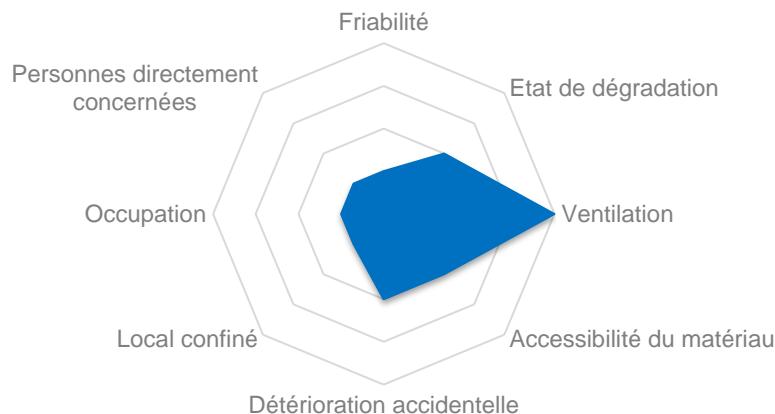
	Niveau	Local / Endroit	Matériaux	Amiante
Photo 10	0	Local vélo	Mastic du vitrage des châssis en bois Nouvelle application détectée	NON



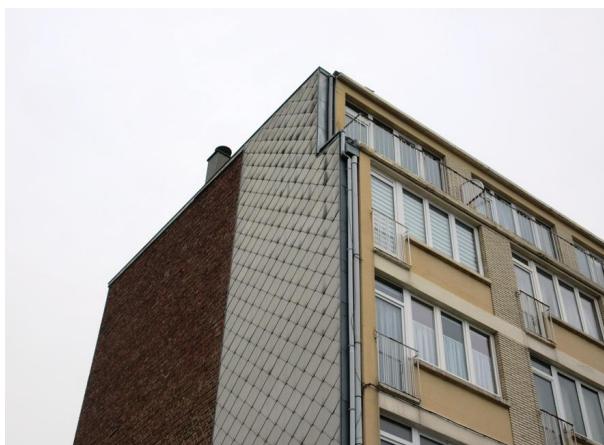
	Niveau	Local / Endroit	Matériaux	Amiante
Photo 11	0	Local vélo	Mastic du vitrage des châssis en bois Nouvelle application détectée	NON



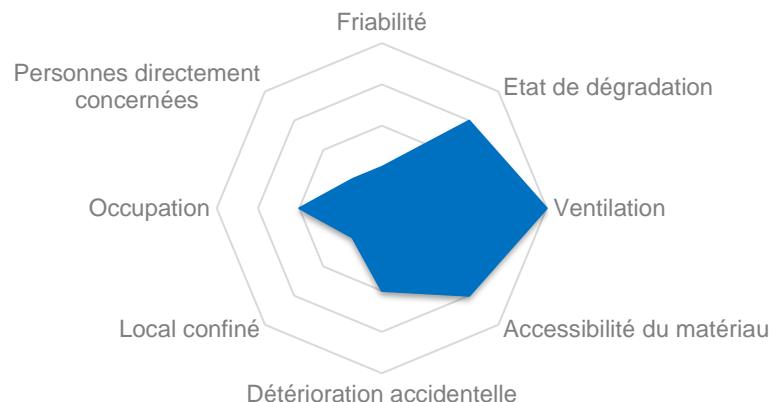
FICHE	Niveau	Local / Endroit	Matériaux	Présence amiante
1	/	Pignon gauche	Ardoises de bardage en fibrociment <i>Nouvelle application détectée</i>	Connu comme contenant de l'amiante



Activité pouvant donner lieu à une exposition à l'amiante				
<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux en toiture		<input type="checkbox"/>	/
<input type="checkbox"/>	/		<input type="checkbox"/>	/
CONSEIL				
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrôle annuel de l'état du matériau		<input type="checkbox"/>	/
<input type="checkbox"/>	/		<input type="checkbox"/>	/



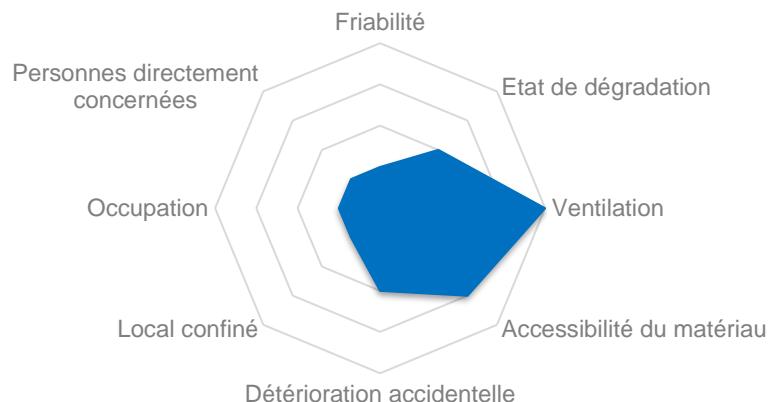
FICHE	Niveau	Local / Endroit	Matériaux	Présence amiante
2	/	Façade arrière	Ondulés en fibrociment en garde corps <i>Nouvelle application détectée</i>	Connu comme contenant de l'amiante



Activité pouvant donner lieu à une exposition à l'amiante				
<input checked="" type="checkbox"/>	/		<input type="checkbox"/>	/
<input type="checkbox"/>	/		<input type="checkbox"/>	/
CONSEIL				
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrôle annuel de l'état du matériau		<input type="checkbox"/>	/
<input type="checkbox"/>	/		<input type="checkbox"/>	/



FICHE	Niveau	Local / Endroit	Matériaux	Présence amiante
3	/	Bâtiment arrière	Seuils extérieurs de fenêtre en fibrociment Nouvelle application détectée	Connu comme contenant de l'amiante



Activité pouvant donner lieu à une exposition à l'amiante				
<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux		<input type="checkbox"/>	/
<input type="checkbox"/>	/		<input type="checkbox"/>	/
CONSEIL				
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrôle annuel de l'état du matériau		<input type="checkbox"/>	/
<input type="checkbox"/>	/		<input type="checkbox"/>	/



TROIS GRANDS ACR C/O ADK SYNDIC
Rue des Fories 2
4020 LIEGE

Rapport d'analyse amiante dans les matériaux

Ce rapport est CONFIDENTIEL

Rapport d'analyse n°:	CBC-R22/143.30.A1	Echantillon(s) reçu(s) le :	03-05-22
Nombre d'échantillons:	2	Date d'analyse :	10-05-2022
Echantillonnage par :	A. De Beck	Référence de stockage :	2022-6
Date d'échantillonnage :	29-04-22	Date du rapport :	10-05-2022
Adresse d'échantillonnage :	Rue des Trois Grands 11 - 4030 LIEGE		
Référence dossier client :	/		

Analyses par microscopie optique à lumière polarisée avec dispersion de couleurs selon la méthode McCrone et HSG248

Interprétation du rapport d'analyse:

Si la ligne est en rouge : présence d'amiante. Le résultat indique la variété d'amiante.

Si la ligne est en vert : absence d'amiante. Le résultat indique "Négatif".

Résultats obtenus en tant que Laboratoire agréé par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Ref Echantillon	Description	Résultats d'analyse	Remarque
001	Plafonnage mur	Négatif	/
002	Mastic du vitrage des châssis en bois	Négatif	/

Fin des résultats d'analyse en tant que Laboratoire agréé par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Remarques : /

Analyste

A. De Beck



Approuvé par :

G. Bayeul

Responsable technique

PO : A. De Beck



Ces résultats d'analyses ne concernent que les échantillons reçus au laboratoire. Les informations présentes sur rapport sont les informations internes ou externes qui nous ont été transmises.
Le laboratoire n'est pas tenu de vérifier ces informations.

Limite de détection de la méthode :

Une très faible concentration d'amiante dans un matériau (sous forme de traces d'amiante), peut engendrer dans certains cas un résultat d'analyse négatif en microscopie optique. Une analyse complémentaire par microscopie électronique peut être envisagée.

Document de Référence : CBC-ASB-A 7 - modifié le 18/10/2021 - Procédure d'analyse interne REF-CBC-ASB dernière version en cours

CBConseil SRL en Wallonie – Rue de la Résistance 89 – 7131 BINCHE – T : 064 22 31 63
CBConseil SRL en Wallonie – Allée des Platanes 16 – 4053 Embourg (CHAUDFONTAINE) – T : 04 290 50 59
CBConseil SRL à Bruxelles Square de Meeûs 38-40 – 1000 BRUXELLES – T : 02 401 87 39

Bureau d'expertise, laboratoire et salle de formation : rue du Château 28 - 6150 ANDERLUES

N' entreprise BE0671.575.243 – N° compte BE65 0018 0622 7296 @ : info@cbconseil.be - Site internet : cbconseil.be